

VOTE DES BUDGETS ET SOUTIEN DE LA MOTION DES TRIBUNAUX

VOTE DES BUDGETS

Le conseil municipal de Saint-Gérard-le-Puy s'est réuni dernièrement pour les votes du budget. Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les comptes de gestion 2017 du trésorier et les comptes administratifs du maire ont été votés.

Le budget de la commune s'équilibre à 472 565 € en investissement et 721 100 € en fonctionnement. Le budget assainissement s'équilibre à 157 710 € en investissement et 104 743 € en fonctionnement.

Le budget du lotissement village Pion s'équilibre à 3 442 € en investissement et 21 496 € en fonctionnement.

Puis l'assemblée a voté les budgets primitifs pour 2018. Celui de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses avec 749 784 € en section de fonctionnement et 541 300 € en section d'investissement.

Le budget assainissement s'équilibre quant à lui en recettes et en dépenses avec 101 405 € en section de fonctionnement et 21 1 058 € en section d'investissement.

Enfin, le budget primitif du lotissement Village Pion s'équilibre avec 21 496 € en fonctionnement et 3442 € en investissement.

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE 2018 : PÔLE MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe 2018 « Pôle multi-services », avec option TVA dont le budget primitif s'équilibre en recette et en dépenses à 1 285 000 € en section d'investissement.

TRANSFERT DE DÉLÉGATIONS

M. PELOFY Xavier, pour raisons professionnelles, démissionne de son poste de conseiller municipal délégué mais désire rester conseiller municipal. Les compétences de sa délégation qui concernent les relations avec les associations et l'animation sont transférées à Mme REVÉRET Odile.

ACHAT D'UN TRACTEUR

Le Conseil Municipal autorise la réalisation d'un emprunt nécessaire à l'achat d'un tracteur - programme d'investissement inscrit au budget primitif de l'exercice 2018 - sur une durée de 7 ans.

MOTION DES TRIBUNAUX

Le Conseil municipal a décidé de soutenir la motion proposant que la juridiction de Cusset-Vichy devienne le Tribunal départemental. En effet, pour Cusset-Vichy, comme le démontrent les statistiques de l'activité judiciaire, cette juridiction est la plus importante de l'Allier, et sur différents critères, la deuxième de l'ancienne région Auvergne après Clermont-Ferrand. Son positionnement géographique central entre le pôle Métropolitain et le département de l'Allier lui permet de bénéficier de dynamiques démographique et économique accrues. La motion propose que la juridiction de Moulins, en qualité de tribunal judiciaire de plein exercice, voit ses spécialisations affirmées en matière d'application des peines et de justice des mineurs. Et pour Montluçon, le positionnement du « Pôle social » pourrait être envisagé, composé du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et du Tribunal du contentieux de l'incapacité (aujourd'hui de compétence régionale et demain de compétence départementale). En concertation, une autre spécialisation pourrait être envisagée, l'objectif étant de confirmer Montluçon comme tribunal judiciaire de plein exercice, avec ses spécificités départementales.

EPF – ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLE

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, le Conseil Municipal autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable des parcelles située au cœur du village.

INFORMATIONS DIVERSES

- Visite de Madame le Sous-Préfet le vendredi 30 mars à 14h30
- Alain REVIRON et Odile REVÉRET sont inscrits comme binôme référent à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire dans le cadre du projet de Territoires.
- Il est décidé de chercher un locataire pour le jardin situé avenue Georges Clémenceau.
- C'est la Mairie qui est désormais propriétaire du matériel informatique des écoles.
- Une demande a été faite pour installer des bandes antidérapantes sur le bas de l'escalier de service de l'Espace James Joyce
- Information du SICTOM : portes ouvertes : 6&7 avril, inscription obligatoire.